

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

**Est, par la présente, donné par la greffière-trésorière de la  
susdite municipalité que,**

Le Conseil de cette Municipalité, à une séance tenue le 3 décembre 2024, a approuvé le règlement portant le numéro **542**, qui a pour titre :

**« Règlement modifiant l'article 10.5.5 du règlement n° 428 soit le règlement sur la gestion contractuelle et ajoutant les articles 10.5.7 et 10.5.8 »**

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé au **134, rue Principale à Saint-Anselme**, aux heures normales de bureau.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Anselme ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.



**Stéphanie Bélanger**  
Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour du mois décembre 2024.



**Stéphanie Bélanger**  
Greffière-trésorière